

Steven Brosseau — Directeur de golf
Raymond Richer — Professionnel ambassadeur
Luc Ladouceur — Surintendant
Willie Park Jr. — Architecte



150, rue Les Peupliers
Laval-sur-le-Lac (Québec)
H7R 1G4
clsll.ca

PARCOURS VERT

	FEMMES	HOMMES
	Évaluation / Slope	Évaluation / Slope
BLEU		72.2 / 134
BLEU-BLANC		70.3 / 134
BLANC	75.1 / 132	68.7 / 128
BLANC-VERT	73.4 / 130	67.9 / 125
VERT	70.9 / 123	66.1 / 117
ROUGE	69.1 / 118	

Sauf telles que modifiées par une règle locale, toutes les règles de Golf Canada s'appliquent.

RÈGLES LOCALES

Lorsque la balle repose à l'extérieur du vert et qu'une tête de gicleur se situe à moins de deux longueurs de bâton du vert et à moins de deux longueurs de bâton de la balle, et que la tête de gicleur s'interpose sur la ligne de jeu entre la balle et le trou, le joueur peut prendre un allègement comme suit : la balle peut être levée et laissée tomber sans pénalité, au point le plus près sans se rapprocher du trou.

Toutes les plates-bandes de fleurs sont considérées comme terrain en réparation d'où l'allègement sans pénalité est obligatoire (règle 25-1b).

Aires d'allègements ajoutées comme option supplémentaire

En avant et en arrière du vert #2 pour une balle se retrouvant sur le sentier ou dans les plates-bandes de fleurs (sans pénalité), à gauche au trou #6 pour une situation d'allègement pris selon la règle 24-2 pour la clôture (sans pénalité), en arrière du vert #11 pour une balle se retrouvant dans l'obstacle marqué jaune et près du pont au trou #13 pour toutes balles se retrouvant dans les obstacles d'eau marqués rouges ou jaunes si allègement pris selon la règle 26 (pénalité = 1 coup), en arrière du vert #9 et du vert #14 pour une balle se retrouvant dans la plate-bande de fleurs et d'arbustes située derrière le vert ou sur le chemin pavé du Relais (sans pénalité).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Hors limites

Définis par des piquets blancs ou par une clôture qui entoure le périmètre du terrain sur les trous #1, 2, 3, 4, 5, 6, 10, 12 et 14.

Obstacles d'eau et obstacles d'eau latéraux

Identifiés par des piquets ou des lignes jaunes ou rouges sur les trous #5, 6, 7, 11, 12, 13, 14, 16, 17 et 18.

Obstructions inamovibles (règle 24-2 applicable)

Les lignes aériennes, les poteaux des lignes aériennes et la clôture située à gauche au trou #6 sont des obstacles inamovibles.



LE CLUB
LAVAL
SUR
LE
LAC

En cas d'urgence ou si vous constatez un problème sur les parcours, veuillez communiquer avec le professionnel de golf en service au (514) 358-3530.

TROU	1	2	3	4	5	6	7	8	9	ALLER	I N I T I A L E S	10	11	12	13	14	15	16	17	18	RETOUR	TOTAL
BLEU	586	143	390	350	543	450	184	400	370	3416		507	185	447	176	355	402	425	207	537	3241	6657
BLEU – BLANC	553	143	390	350	529	433	164	368	370	3300		507	172	415	159	355	380	384	174	495	3041	6341
BLANC	538	133	370	334	503	390	164	360	356	3148		482	161	375	145	324	380	366	174	479	2886	6034
BLANC – VERT	471	133	314	322	469	340	154	360	356	2919		482	161	375	145	324	353	324	153	445	2762	5681
VERT	471	133	314	322	469	340	154	286	301	2790		448	135	301	126	311	353	324	153	445	2596	5386
HANDICAP HOMMES	3	17	5	13	9	1	15	7	11			6	14	2	18	12	4	8	16	10		
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
+/-																						
NORMALE	5	3	4	4	5	4	3	4	4	36		5	3	4	3	4	4	4	3	5	35	71
+/-																						
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/		/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ROUGE	471	110	314	316	437	340	134	286	293	2701		448	127	301	126	253	319	318	135	370	2397	5098
HANDICAP FEMMES	3	15	11	7	1	5	17	13	9			4	14	10	16	12	2	6	18	8		

TÉMOIN :

MARQUEUR :

DATE :